



L'an deux mille vingt-deux le 20 du mois d'octobre, s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Nomeny après convocation légale du 13 octobre, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS

Présents : M. RENKES David- M. LAPOINTE Denis- M. BECHETTI Daniel- M. ORY Denis – M. RAKOTONDRAMANITRA Haja – M. GRANDADAM Daniel – M. VOINSON Philippe – Mme FRANCOIS Valérie – M. HOLZER Alain – M. WARION Jacques – Mme SCHEFFLER Véronique – M. FEGER Serge – Mme MARCHAL Astrid – Mme CHERY Chantal
Mme VIAUD Isabelle – M. MATHEY Dominique – M. GAY Gérard- M. THOMAS Claude – Mme KLINGELSCHMITT Agnès
M. FAGOT REVURAT Yannick – M. COLOMBI Philippe – Mme LORETTE Delphine – M. L'HUILLIER Nicolas
M. REGNIERE Patrice – M. THIRY Philippe – M. FRANCOIS Vincent – M. IEMETTI Jean Marc – M. BERNARD Philippe
M. GUILLAUME Geoffrey – M. CHANE Alain – M. CAPS Antony – Mme JELEN Nelly – M. LE GUERNIGOU Nicolas
M. MATHIEU Denis – M. CERUTTI Alain – M. BAUDOIN Cédric -

Procurations : M. FAUCHEUR Dominique à Mme FRANCOIS Valérie – Mme MARANDE Carole à M. L'HUILLIER Nicolas
M. HENQUEL Patrick à M. FAGOT REVURAT Yannick – M. GUEZET Philippe à M. FEGER Serge – M. MEVELLEC Mickaël à M. MATHEY Dominique – M. MOUGINET Dominique à M. CHANE Alain -

Excusé(s) : M. BECKER Bernard- M. VINCENT Yvon – M. MICHEL Olivier -

Secrétaire de séance : Mme FRANCOIS Valérie

L'assemblée dénombrait **42 votants**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 55

Présents : 36

Pouvoirs : 6

Excusés : 3

Votants : 42

Date d'affichage : 25 octobre 2022

SUFFRAGE EXPRIME :

Pour : 42

Contre

Absentions :

FINANCES

25/10/2022

Convention d'analyse et de conseils en fiscalité de l'environnement et convention d'analyse et de conseils en ingénierie fiscale

Nicolas LEGUERNIGOU, vice-président en charge des finances présente la proposition d'intervention du cabinet CTR - Leyton, d'optimisation fiscale sur les budgets Assainissement et Ordures ménagères compte tenu :

- d'une part de la forte consommation de ces services en matière d'énergie (assainissement) et de carburant (ordures ménagères)
- et d'autre part de l'augmentation des coûts énergétiques, nécessitant une recherche minutieuse et diversifiée d'économie.

Ainsi la prestation telle que proposée porte sur :

Budget assainissement et ordures ménagères :

- Action sur la TICFE (Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité) et sur la TICPE (taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques) :
 - Analyse de l'éligibilité aux dispositifs d'optimisation (minimum de factures d'un montant de 50 000 € HT)
 - Rédactions de la demande auprès des services fiscaux
 - Rémunération de la prestation à hauteur de 35% des économies réalisées.

Possibilité de récupérer 10 à 15% de nos factures.

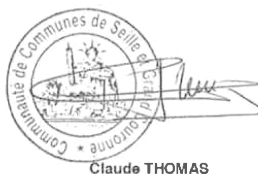
Budget ordures ménagères :

- Analyse relative à l'assujétissement du Budget à la TVA (seuil de franchise en base de recette liée à l'activité de 34 400 €)

Cette analyse porte sur les dépenses effectuées sur les 2 années antérieures à la signature de la convention.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Valide** les termes des conventions relatives à l'optimisation fiscale jointes en annexe de la présente délibération,
- **Autorise** le président à signer les conventions



CLAUDE THOMAS
2022.10.26 13:03:06 +0200
Ref:20221024_163601_1-1-O
Signature numérique
le Président